



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0445

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de tout ou partie de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard, cadastrées BA 209, BA 107p (b) et BA 107p (c) et appartenant à Est Métropole Habitat (EMH)

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vuillien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0445**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de tout ou partie de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard, cadastrées BA 209, BA 107p (b) et BA 107p (c) et appartenant à Est Métropole Habitat (EMH)**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de l'acquisition

Cette acquisition s'inscrit dans les opérations "Buers - Requalification rue du 8 mai 1945 et rue de la Feyssine" et "PNRU 2 Buers - projet urbain dont place des Buers" qui ont notamment pour objet l'aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée.

Cette acquisition s'inscrit plus précisément dans le projet de requalification et de prolongement de la rue de la Boube, dite rue de la Boube prolongée. La rue de la Boube prolongée représentera un linéaire d'environ 560 m (dont environ 150 m pour l'actuelle rue de la Boube). Elle constitue un élément structurant du projet NPNRU des Buers Nord sur la résidence sociale Pranard, propriété d'EMH.

Le projet d'aménagement a pour objectifs de :

- organiser et sécuriser les flux notamment piétons,
- accompagner la réorganisation du stationnement du bailleur social et en améliorer l'accès,
- faciliter la desserte des services publics (collecte OM, sécurité publique, etc.),
- affirmer le caractère résidentiel de la voie,
- sécuriser les traversées piétonnes,
- intégrer un traitement paysager de qualité, y compris sur le talus du périphérique,
- renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement en cohérence avec le futur découpage foncier.

II - Désignation du bien acquis

A ce titre, la Métropole de Lyon souhaiterait se porter acquéreur de tout ou partie de parcelles de terrains nus, constituant le projet de redressement de la partie existante de la voie dénommée rue de la Boube, appartenant à EMH, d'une superficie totale de 3 109 m², sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage et détaillé ainsi :

- parcelle BA 209, pour une surface de 213 m²,
- parcelle BA 107p (b), pour une surface de 374 m²
- parcelle BA 107p (c), pour une surface de 2 522 m².

III - Conditions de l'acquisition

EMH céderait lesdites parties de parcelles au prix de 57 €HT du mètre carré, soit un montant de 177 213,00 €HT auquel s'ajoute la TVA au taux de 20 % d'un montant de 35 442,60 € soit un prix total TTC de 212 655,60 € sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 8 octobre 2020 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 212 655,60 €, de tout ou partie de parcelles de terrains nus, cadastrées BA 209, BA 107p (b) et BA 107p (c), respectivement d'une surface de 213 m², 374 m² et 2 522 m², soit une superficie totale de 3 109 m², sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage, situé rue de la Boube à Villeurbanne, résidence Pranard et appartenant à EMH, dans le cadre du NPNRU Buers Nord.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 29 janvier 2020 pour un montant de 15 063 000 € en dépenses et de 2 282 589,50 € en recettes sur l'opération n° 0P09O5319.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 52 pour un montant de 212 655,60 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.